

Textes réglementaires

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

VACANCE DE SIÈGE

DÉMISSION DU DÉPUTÉ D'OTTAWA-CARLETON

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'accorder la parole au député de Timiskaming (M. Peters), j'aimerais prendre quelques instants pour informer les députés qu'une vacance est survenue à la Chambre pour la raison suivante:

L'honorable James Jerome, député,

Orateur,

Chambre des communes,

Ottawa, Ontario.

Monsieur l'Orateur,

Je vous écris à titre de député de la circonscription électorale d'Ottawa-Carleton. Je démissionne par la présente de mon siège à la Chambre des communes, à compter d'immédiatement.

J'ai apprécié chaque moment passé au Parlement. Je regretterai certainement mes collègues de la Chambre et l'honneur de siéger parmi l'assemblée la plus distinguée du pays. Les débats et les échanges qu'ils permettent sont l'une des expériences les plus stimulantes que j'ai eues dans ma vie, car chacun de nous s'efforçait de servir les intérêts supérieurs de notre pays.

J'aimerais également vous remercier de toute la courtoisie dont vous avez fait preuve à mon égard. A M. Fraser, le greffier de la Chambre, et à tous ces gens qui font du Parlement un endroit si agréable, je dis merci du fond du cœur.

C'est signé par l'honorable John N. Turner et daté du jeudi 12 février 1976. La lettre est également, selon les règles, signée par deux témoins qui font partie du personnel du bureau de M. Turner.

En conséquence, après avoir vérifié la forme et le contenu de cette lettre de démission, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections, afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES—
ADOPTION DU 7^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McCleave:

Que le 7^e rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le mardi 16 décembre 1975, soit agréé et que, pendant le reste de la session, le comité soit autorisé à examiner les questions mentionnées aux paragraphes 1, 2 et 3 dudit rapport.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais pas si le député de Timiskaming (M. Peters) désire commencer maintenant ou si nous pouvons dire qu'il est 6 heures.

Une voix: Il est 6 heures.

[M. Hnatyshyn.]

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Madame l'Orateur, je suis heureux de prendre part à un débat qui suscite tant d'unanimité de la part des députés. Je m'attends bien à ce que la motion présentée par le député de Halifax-East Hants (M. McLeave) soit adoptée. J'ai bien apprécié les observations du député de Peace River (M. Baldwin) à cet égard, de même que celles de certains députés ministériels qui ont pris part au débat.

Il est excellent que cette motion ait été présentée aujourd'hui. Plus tôt aujourd'hui en effet, au cours de la période des questions, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Jamieson) a déclaré ne pas pouvoir donner à la Chambre certains renseignements qui devraient de toute évidence être accessibles au public en général. Il a déclaré ne pas pouvoir communiquer ces renseignements parce que cela nuirait à la bonne gestion des affaires de l'État.

Je pense que la population et la majorité des députés trouveraient beaucoup à redire, si on leur fournissait des renseignements au sujet des réacteurs CANDU que nous vendons maintenant, à diverses conditions, à des pays qui ne devraient peut-être pas en avoir. Aujourd'hui, le ministre reprend le même vieil argument, affirmant que ces renseignements ne peuvent être divulgués puisqu'il s'agit d'un domaine international, d'un marché hautement compétitif et que si nous révélions les conditions faites à certains pays, ce serait une façon d'affaiblir notre position. Que de verbiage!

L'Énergie atomique du Canada Limitée est un organisme de l'État qui traite avec d'autres gouvernements. Il n'est pas une entreprise privée. Il relève du ministère de l'Industrie et du Commerce. Assurément, la transaction a été financée par le gouvernement. Sans intérêt probablement. Qui plus est, on l'a financée par la vente d'uranium dont nous avons besoin ici même. Jusqu'à quel point en manquons-nous, nous ne le savons pas parce que ces renseignements ont été gardés secrets.

Il me semble que c'est quelque chose que certains ministériels ne devraient pas oublier car ils ont dit qu'ils étaient en faveur de la motion qui vise à mettre l'information à la portée des députés, de la presse et du public en général. Je suis certain que beaucoup d'entre nous se fichent pas mal de l'aspect moral de cette situation, étant donné que nous vendons des réacteurs CANDU à des pays comme la Corée du Sud dont la situation économique et politique se trouve dans un état précaire, pour dire le moins, et comme l'Argentine qui est aux prises avec de graves difficultés, et si les exécutions se poursuivent au rythme actuel là-bas, d'ici quelques mois, les membres du gouvernement actuel seront éliminés.

Quand nous vendons un réacteur CANDU, le gouvernement prétend que c'est à lui seul qu'il incombe de fixer les conditions du contrat. Je ne crois pas qu'il y ait un pays au monde qui vende des réacteurs atomiques à un autre pays en vertu d'un marché conclu entre les deux gouvernements et qui ne révèle pas volontiers tous les renseignements.